



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit	43432
Identité du produit	Slide P.D.Q. Purging Compound
Autres moyens d'identification;	P.D.Q. Purging Compound, 43432/43408/432401

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Composé de Purge Industriel

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de la société** Slide Products Inc.  
430 Wheeling Road  
Wheeling, IL 60090

**Initial Supplier Identifier:** CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EST PAS CONFORME SAUF ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ  
VEUILLEZ CONTACTER UN DISTRIBUTEUR CANADIEN POUR LE FICHIER FDS ENTièrement CONFORME

### Secours

**Téléphone No** Emergency Telephone INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)  
1-800-535-5053 (North America)

**Service clientèle:** Phone: 1-847-541-7220  
Fax: 1-847-541-7986

## 2. Identification des dangers du produit

### Classification de la substance ou du mélange

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque des lésions oculaires graves.

**Éléments d'étiquetage****Danger**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque des lésions oculaires graves.

**[Prévention]:**

Se laver soigneusement après manipulation.  
Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

**[Réponse]:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.  
EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE: consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**[Stockage]:**

Pas de déclarations de stockage

**[Disposition]:**

Pas de déclarations d'élimination

### 3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Crystalline silica (quartz) (non respirable) Numéro CAS: 14808-60-7 Synonymes : Crystalline silica (quartz) (non respirable)	18-28	Non Classé	Pas de données disponibles.
Oleic acid Numéro CAS: 112-80-1 Synonymes : Oleic acid	5-10	Non Classé	Pas de données disponibles.
Morpholine Numéro CAS: 110-91-8 Synonymes : Morpholine	<5	Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox. 4;H332 Acute Tox. 4;H312 Acute Tox. 4;H302 peau Corr. 1B;H314	Pas de données disponibles.
Water Numéro CAS: 7732-18-5	60-70	Non Classé	Pas de données disponibles.

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

\*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

### 4. Premiers secours

#### Description des premiers secours

##### Généralités

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

##### Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

##### Yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

##### Peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

##### Ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin.  
Garder au repos. NE PAS faire vomir.

##### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Résumé

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.

##### Yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

##### Peau

Provoque une irritation cutanée.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****Moyens d'extinction**

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO<sup>2</sup>, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

**Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.  
Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Aucune information disponible  
Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
110-91-8	Morpholine	ACGIH	TWA: 20 ppm
		Alberta	20 ppm TWA; 71 mg/m <sup>3</sup> TWA
		Colombie-Britannique	20 ppm TWA
		Manitoba	20 ppm TWA
		Nouveau-Brunswick	20 ppm TWA; 71 mg/m <sup>3</sup> TWA
		Terre-Neuve-et-Labrador	20 ppm TWA
		Nouvelle-Écosse	20 ppm TWA
		Territoires du Nord-Ouest	20 ppm TWA 30 ppm STEL
		Nunavut	20 ppm TWA 30 ppm STEL
		Ontario	20 ppm TWA
		Île-du-Prince-Édouard	20 ppm TWA
		Québec	20 ppm TWAEV; 71 mg/m <sup>3</sup> TWAEV
		Saskatchewan	20 ppm TWA 30 ppm STEL
Yukon	20 ppm TWA; 70 mg/m <sup>3</sup> TWA 30 ppm STEL; 105 mg/m <sup>3</sup> STEL		
112-80-1	Oleic acid	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
Yukon	Aucune limite établie		
14808-60-7	Crystalline silica (quartz) (non respirable)	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
Yukon	Aucune limite établie		

**Contrôles de  
l'exposition**

**Respiratoire**

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

**Yeux**

Lunettes de sécurité de protection recommandées

**Peau**

Eviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés.

**Contrôles  
d'ingénierie**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Autres  
pratiques de  
travail**

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Pale straw Liquide
Odeur	Faible
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	0 °C / 32 °F
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	100 °C / 212 °F
Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	1 ( butyl acetate = 1 )
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<b>Limite inférieure d'explosivité:</b> Aucune information disponible <b>Limite supérieure d'explosivité:</b> Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	17 mm Hg @ 21 °C ( 70 °F )
Densité de vapeur	0.6
Densité	1.13
Solubilité dans l'eau	Aucune information disponible
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de dégradation (°C)	Aucune information disponible
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Oxidising properties	Aucune information disponible
Explosive properties	Aucune information disponible
Water Solubility	Completely soluble

### 9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

### Conditions à éviter

Éviter les températures élevées et le contact avec des matériaux incompatibles

### Matières incompatibles

Aucune information disponible

### Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Crystalline silica (quartz) (non respirable) - (14808-60-7)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcinhV}	{CalcinhDM}	{CalcinhG}
Oleic acid - (112-80-1)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcinhV}	{CalcinhDM}	{CalcinhG}
Morpholine - (110-91-8)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcinhV}	{CalcinhDM}	{CalcinhG}

### Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
110-91-8	Morpholine	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Oui; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A4
112-80-1	Oleic acid	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
14808-60-7	Crystalline silica (quartz) (non respirable)	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles:

#### Symptômes et effets, aigus et différés::

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

**Yeux** Provoque des lésions oculaires graves.

**Peau** Provoque une irritation cutanée.

## 12. Informations écologiques

### Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

### Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
Crystalline silica (quartz) (non respirable) - (14808-60-7)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Oleic acid - (112-80-1)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Morpholine - (110-91-8)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}

### Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

### Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/VPVB.

### Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

#### 14. Informations relatives au transport

Lorsqu'il est expédié dans des conteneurs de 0,3 gallons (1 L) ou moins, ce matériau peut être reclassé conformément aux réglementations DOT 49 CFR 173.150 / IATA DGR instruction d'emballage Y341/ IMDG Code 3.4 comme : quantité limitée.

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	<b>TMD (transport terrestre national)</b>	<b>IMO / IMDG (transport maritime)</b>	<b>ICAO/IATA</b>
<b>Numéro ONU</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>Classe de danger TMD:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>IMDG:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>Classe d'aérien:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	Non applicable	n'est pas applicable	n'est pas applicable

#### Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible



### 15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

#### Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Crystalline silica (quartz) (non respirable)

Morpholine

Oleic acid

Water

#### Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

**16. Autres informations**

<b>NFPA</b>	<b>Risques pour la santé</b> Non déterminé	<b>Inflammabilité</b> Non déterminé	<b>Instabilité</b> Non déterminé	<b>Dangers particuliers</b> Non déterminé
<b>HMIS</b>	<b>Risques pour la santé</b> Non déterminé	<b>Inflammabilité</b> Non déterminé	<b>Dangers physiques</b> Non déterminé	<b>Protection individuelle</b> Non déterminé

**Date de révision de la fiche signalétique**

04/04/2024

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

**Fin de la FISPQ**